



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Fonctionnement

Question écrite n° 12694

### Texte de la question

M Marc Dolez rappelle à M le Premier ministre que dans une circulaire du 12 octobre 1988 relative au respect des décisions du juge administratif, il faisait le constat suivant : « Le Conseil d'Etat est de plus en plus souvent saisi de réclamations de requérants qui se plaignent de l'inexécution de décisions de justice rendues en leur faveur. Le nombre de ces réclamations a plus que doublé en six ans pour atteindre le chiffre de 660 affaires par an en 1987. Trois mois avant la fin de la présente année judiciaire, ce chiffre est d'ores et déjà dépassé ». Puis précisant que « Le respect des décisions de justice est une exigence fondamentale de la démocratie (et qu'il fait partie intégrante du respect de l'Etat de droit », il annonçait qu'il avait chargé la section du rapport et des études du Conseil d'Etat de réfléchir à cet état de choses et de lui faire toute proposition qu'elle jugerait utile. En outre, et sans attendre les conclusions de cette étude, il demandait également aux membres du Gouvernement de prendre toutes les mesures relevant de leur compétence pour assurer la bonne exécution des décisions du juge administratif. Il le remercie de bien vouloir lui indiquer, d'une part, si les dernières statistiques traduisent une amélioration de la situation et, d'autre part, la teneur des éventuelles propositions du Conseil d'Etat.

### Texte de la réponse

Reponse. - Le nombre d'affaires dont a été saisie la section du rapport et des études du Conseil d'Etat, au titre de l'inexécution des décisions du juge administratif, a continué de croître en 1988. Avec près de 980 affaires nouvelles enregistrées, soit une augmentation de 50 p 100 par rapport à l'année antérieure, ce nombre atteint donc un seuil sans précédent et préoccupant, ainsi que le note à juste titre le Conseil d'Etat dans son rapport annuel d'activité. Cette évolution renforce l'intérêt avec lequel j'attends les propositions que la section du rapport et des études doit me présenter avant la fin de l'année judiciaire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dolez Marc](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12694

**Rubrique :** Juridictions administratives

**Ministère interrogé :** Service du Premier Ministre

**Ministère attributaire :** Service du Premier Ministre

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 mai 1989, page 2088